

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 20 novembre 2023

Date d'envoi : 20 novembre 2023

Date d'affichage : 20 novembre 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 50-2023
LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 - MATHON S. à ALLIX J. M., SCOTTO DI VETTIMO S. à GIMON J. P.

Secrétaire de séance : VACHERESSE Marc.

OBJET : Acquisition parcelles cadastrées section D n° 111, 128 et 129 – Route des Ecoles (propriété SCI LES CHAMPS)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant la cession à la commune des parcelles cadastrées section D n° 111, 128 et 129, situées Route des Ecoles, d'une superficie totale de 2 990 m² appartenant à la SCI LES CHAMPS.

Cette cession intervient dans le cadre du futur aménagement de la place du Village et du parvis de l'Eglise et permettra ainsi d'augmenter la capacité de stationnement.

Cette acquisition est consentie pour un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 111, 128 et 129, situées Route des Ecoles, d'une superficie totale de 2 990 m² appartenant à la SCI LES CHAMPS,
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune (frais de géomètre, frais d'actes, etc.),
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous les documents induits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Marc VACHERESSE**



**Le Maire,
Philippe ROUX**

